

Pièce 1 – Vue d'ensemble des autres options étudiées dans le cadre des politiques

Politiques	Description	Impact estimatif sur le réacheminement	Avantages	Difficultés	Raisons pour lesquelles les options n'ont pas été recommandées
Limites fermes pour le nombre d'articles à jeter	Limitation du nombre d'articles de rebuts que l'on peut déposer sur le bord de la rue pour les faire ramasser. La Ville ne ramasserait pas d'articles au-delà de la limite fixée.	Réduction du tonnage de déchets à hauteur de 11 % par habitant d'ici la cinquième année; augmentation à concurrence de 5 % du taux de réacheminement des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> On mise sur la politique existante de la Ville en réduisant la limite de six articles. La mise en application d'une limite ferme pourrait être considérée comme un « élément charnière » qui pourrait permettre aux résidents d'adopter la transition avec un programme de péage d'une partie ou de la totalité des frais de dépôt des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> Les résidents qui dépasseraient la limite devraient conserver les articles jusqu'au jour de collecte suivant, les apporter à la décharge publique pour les jeter ou prendre d'autres dispositions. Certains ménages, surtout les ménages plus nombreux ou multigénérationnels, qui mènent d'importants travaux de nettoyage domestique ou qui déménagent pourraient considérer que cette politique est injuste. 	Les estimations de l'expert-conseil laissent entendre qu'une politique sur la limite ferme pour le nombre d'articles à jeter aurait un moindre impact sur le taux de réacheminement d'Ottawa et permettrait moins de réduire les déchets qu'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets ou qu'un programme de sacs à ordures transparents.
Interdiction de jeter des matières recyclables et des déchets organiques	Interdire les matières qui pourraient être acheminées grâce au recyclage des matières à ramasser sur le bord de la rue et aux programmes de bacs verts, ce qui éviterait de jeter ces matières aux ordures.	De concert avec un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets ou avec la limite ferme pour le nombre d'articles à jeter, le taux de réacheminement pourrait augmenter de 1 % de plus.	<ul style="list-style-type: none"> Cette politique permettrait à la Ville de respecter, d'ici 2030, la priorité du gouvernement provincial dans l'élimination des déchets alimentaires et organiques, qu'on éviterait ainsi d'enfouir. Cette politique permet d'augmenter les taux de captation des matières recyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> Il est difficile d'appliquer les interdictions de jeter les matières recyclables et des déchets organiques sans adopter de programme de sacs à ordures transparents. 	Il est difficile de mettre cette politique en application s'il n'y a pas de programme de sacs à ordures transparents. Le personnel de la Ville recommande de privilégier l'information à donner aux résidents sur les méthodes appropriées de tri des matières recyclables et des déchets organiques, pour se concerter avec l'obligation de trier les déchets selon le <i>Règlement sur la gestion des déchets solides</i> de la Ville.
Programme des sacs à ordures transparents et interdiction de jeter	Cette politique obligerait les ménages à se servir de sacs transparents pour faire ramasser les déchets déposés	Réduction du tonnage des déchets à hauteur de 33 % par habitant d'ici la cinquième année;	<ul style="list-style-type: none"> Il est possible de faire appliquer l'interdiction de jeter des matières recyclables et des déchets organiques puisque le personnel 	<ul style="list-style-type: none"> La protection de la vie privée est évoquée comme l'enjeu le plus impérieux dans l'adoption d'une politique sur les sacs transparents. 	L'impact estimé sur le réacheminement des déchets dépend de l'application de l'interdiction de jeter des

Politiques	Description	Impact estimatif sur le réacheminement	Avantages	Difficultés	Raisons pour lesquelles les options n'ont pas été recommandées
des matières recyclables et des déchets organiques	sur le bord de la rue. La Ville ne ramasserait pas les sacs remplis de quantités excessives de matières recyclables et de déchets organiques.	augmentation à concurrence de 10 % du taux de réacheminement des déchets.	<p>chargé de la collecte peut repérer les cas dans lesquels les déchets sont mal éliminés dans le courant des activités de collecte des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette politique améliore la sécurité des travailleurs, puisque le personnel peut repérer et éviter les articles dangereux (verre tranchant, aiguilles et rebords contondants des boîtes de conserve, entre autres). • Il se pourrait qu'on ne soit pas obligé d'imposer une limite pour le nombre de sacs si on s'assure que dans l'application de cette politique, on respecte des méthodes de tri appropriées. 	<p>C'est pourquoi de nombreuses municipalités autorisent l'utilisation, à la discrétion du propriétaire, d'un sac opaque pour masquer les déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut prévoir plus de temps au point de collecte afin de permettre au personnel de la collecte des déchets d'inspecter les sacs. Niveau de connaissance des matières acceptées dans le courant des activités de collecte des déchets. • Les détaillants ne peuvent pas tous garder des provisions suffisantes de sacs transparents. 	<p>matières recyclables et des déchets organiques. Les intervenants ont exprimé des inquiétudes à propos de la capacité de faire appliquer une interdiction, compte tenu du nombre de ménages pour lesquels les services de collecte sont assurés chaque jour et du nombre de ménages qui utilisent des bacs à ordures (qui ont pour effet de dissimuler les sacs transparents). De nombreux répondants, surtout dans les zones rurales, ont fait savoir qu'ils avaient besoin de leurs bacs afin de moins s'inquiéter des parasites et des animaux.</p>